



## Procès-verbal de la 1<sup>ère</sup> chambre de la STTL

Lieu :	Séance Zoom
Date :	Samedi, 24 juin 2023
Heure :	12h00 – 13h40
Présidence :	Michel Tschanz, Président LN
Vérificatrice du scrutin :	Monica Midali (STT)
Voix :	10
Majorité simple :	6 voix
Majorité 2/3 :	7 voix
Procès-verbal :	Sebastian Lauener (STT)

### 1. Mot de bienvenue

**Michel Tschanz** souhaite la bienvenue à toutes les personnes connectées et les remercie pour leur présence. Il remercie toutes les personnes pour leur engagement durant ces derniers mois et années et remercie explicitement Jean-Marc Wichser qui a apporté une contribution considérable avec son groupe de travail. Par ailleurs, il salue les traductrices et les remercie pour leur travail.

### 2. Appel/vérification des voix

Chaque équipe dans la STTL dispose d'une voix. L'année de tennis de table court jusqu'au 30 juin. Les équipes reléguées disposent donc encore de leur voix tandis que les équipes promues n'ont pas encore le droit de vote. Le comité de la STTL se penchera sur ce problème et essayera de proposer une solution adéquate. Les clubs sans droit de vote peuvent toutefois évidemment participer aux discussions. Rapid Luzern a rejoint la chambre plus tard, Silver Star, La Chaux-de-Fonds et Zürich-Affoltern sont absents. En tout, 10 voix sont représentées et la majorité simple est de 6 voix.

### 3. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité par 10 oui.

### 4. Approbation des statuts (STTL)

**Jean-Marc Wichser** fait remarquer que les statuts stipulent un règlement STTL. Au final, il devra faire partie du règlement sportif sans être un règlement sportif séparé. Il sera un chapitre important du règlement sportif qui existe déjà.

**Christian Hotz** explique que du point de vue du TTC Wil, les membres externes mentionnés sous chiffre 3 ne devraient pas avoir le droit de vote (selon 9.2). Dans d'autres sports, les partenaires médias et les sponsors ne disposent normalement pas du droit de vote. Par ailleurs, le délai de 6 semaines pour la lettre de démission (chiffre 5) est trop long – 2 semaines seraient suffisantes.

**Michel Tschanz** propose l'approbation des statuts sous réserve de la question ouverte concernant le droit de vote des membres externes.

**Les statuts sont approuvés à l'unanimité par 10 oui sous réserve de la question concernant le droit de vote des membres externes.**

### 5. Élection du/de la président/-e de la STTL et des autres membres du comité

**Christian Foutrel** du ZZ-Lancy, **Samir von Däniken** de Young Stars Zürich, **Beat Hostettler** de Rapperswil-Jona, **Michel Tschanz** de Rio-Star Muttentz et **Monica Midali** comme représentante STT se sont mis à disposition. **Michel Tschanz** est également candidat à la présidence de la STTL. Aucune candidature du plénum n'est présentée.

Après la présentation des candidats, on passe au vote.

**Tous les candidats sont élus en bloc et à l'unanimité. Michel Tschanz remercie les personnes présentes pour la confiance témoignée.**

#### **6. Fixation de la cotisation des membres**

Le règlement financier prévoit des taxes de CHF 450 par équipe, plus CHF 100 par licence de ligue pour les joueurs individuels.

**La cotisation des membres est approuvée à l'unanimité.**

#### **7. Approbation du budget annuel**

**Monica Midali** explique le budget qui permettra de disputer la saison avec succès.

**Christian Landolt** fait remarquer que le budget ne devrait pas contenir les amendes par exemple.

**Monica Midali** souligne que dans ce domaine, le budget a été établi avec beaucoup de prudence. Les amendes figurant au budget représentent moins que ¼ des amendes de la saison LNA actuelle.

**Christian Hotz** demande pourquoi les honoraires STT sont budgétisés sans les charges sociales.

**Monica Midali** explique que le collaborateur responsable de la STTL est engagé chez STT et qu'il s'agit donc d'une facture de STT et non d'un paiement de salaire.

**Christian Hotz** demande si les charges de marchandise de CHF 20'000 sur quatre ans sont réalistes pour le branding.

**Monica Midali** explique qu'il s'agit d'un quart des coûts pour le rebranding.

**Christian Hotz** voudrait savoir si le poste de conseil juridique de près de CHF 2'000 est utile.

**Monica Midali** précise que jusqu'à présent, il n'y a certes jamais eu de poste pour le conseil juridique mais que la saison 2022/23 a toutefois démontré que le poste pour le conseil juridique pourrait être utile.

**Le budget annuel est approuvé à l'unanimité.**

#### **8. Décision concernant l'admission de membres externes**

**Michel Tschanz** rejoint en principe l'avis de **Christian Hotz** exprimé sous le point 4, mais ajoute que Ringier souhaite exceptionnellement s'engager pour cette ligue avec une voix. Le membre externe ne devient pas membre de l'association, mais la chambre décidera.

**Christian Landolt** propose que les statuts devraient impérativement préciser que les membres externes ne peuvent en aucun cas représenter la majorité de la chambre.

**Jean-Marc Wichser** pense que les réticences de **Christian Hotz** sont justifiées. On pourrait éventuellement créer une affiliation sans droit de vote : l'avis peut être communiqué, mais lors des votes, ces membres n'auraient aucun droit de vote. Le droit d'association précise toutefois qu'un membre a toujours un droit de vote. Une affiliation sans droit de vote semble un peu problématique.

**Christian Hotz** est de l'avis que l'on devrait maintenant voter contre et ensuite contacter Ringier. Il est toutefois difficile de prévoir la réaction de Ringier.

**Christian Landolt** fait remarquer qu'avec une voix pour les membres externes, on ne prend pas un risque démesuré actuellement – il y a encore 14 autres voix des clubs.

**Adrian Schmid** demande si après l'admission éventuelle, on limiterait les droits de Ringier.

**Christian Hotz** se prononce pour l'admission de Ringier comme membre externe disposant d'une voix afin de ne pas mettre en péril le travail effectué jusqu'à présent.

**Pascal Giroud** tient à préciser qu'une société comme Ringier peut être très utile et qu'avec une voix, le droit de vote ne devrait vraiment pas poser de problème.

**L'admission de Ringier comme membre externe est approuvée à l'unanimité par 10 oui.**

#### **9. Vote sur le système de jeu saison 2023-24**

**Michel Tschanz** explique que différentes variantes de jeu font l'objet de la discussion. Il demande d'expliquer les modes de jeu soumis. La variante 1 de la direction du projet (et du TTC Wil/STT Lugano) est structurée comme celle appliquée en Bundesliga avec une autre attribution des points.

**Christian Hotz** explique qu'en Bundesliga, le match est terminé après 3 victoires d'une équipe tandis qu'en Suisse, on joue jusqu'au match 5. La répartition des points se fait aussi autrement. Une équipe s'imposant avec 5:0/4:1 remporterait par exemple les 3 points, et encore 2 points en s'imposant avec 3:2 tandis que l'équipe qui s'incline obtiendrait encore 1 point.

**Christian Foutrel** présente la variante 3 soumise par le ZZ-Lancy : on y dispute plus de matchs de simple et le double est supprimé. On peut aligner 3 à 5 joueurs ce qui permettrait à plus de joueurs de jouer. La variante 3 serait appliquée seulement à partir des séries de play-off/play-out.

**Christian Hotz** précise que le système de jeu de la variante 2 est le même que de la variante 1, mais il s'appliquerait simplement seulement à partir des play-offs/play-outs. Les clubs auraient ainsi suffisamment de temps pour se préparer correctement à l'introduction.

**Adrian Schmid** fait remarquer que seulement peu de clubs disposeront d'une caméra dès le début de la saison. Par ailleurs : si la saison est débutée normalement comme jusqu'à présent, certaines équipes seront surprises lors des play-offs – comment peut-on s'entraîner et se préparer suffisamment pour cette compétition réelle ? Une solution mélangée pourrait être problématique.

**Christian Hotz** partage les déclarations d'Adrian Schmid.

**Mauro Schärner** demande si avec la variante 2, on pourrait aussi aligner d'autres joueurs en double que les joueurs indiqués Y/Z.

**Christian Hotz** explique que d'autres joueurs peuvent aussi jouer, mais en principe simplement pas le numéro 1. Par ailleurs, il comprend les réflexions exprimées concernant la variante 3, mais il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'une compétition par équipes – sans le double, on perd quelque chose.

**Luca Colombo** rejoint cet avis et précise que sans le double, cela serait plus ennuyeux.

**Michel Tschanz** est d'accord. Selon son avis personnel, le double doit en faire partie.

**Mauro Schärner** partage leur avis; le double est important et cela est aussi souvent intéressant pour les spectateurs.

**Samir von Däniken** fait remarquer qu'en tant que joueur, il aimerait disputer un maximum de matchs; un simple et un double sont relativement peu.

**Laurent Sitbon** prend la parole en tant qu'équipe promue : ces variantes assez limitées ne proposent pas suffisamment de matchs. Est-ce qu'il ne serait pas possible d'ajouter encore des matchs ?

**Michel Tschanz** explique qu'aujourd'hui, on ne pourra voter que sur les modes présentés ou sur le système actuel. Des adaptations devront ensuite être apportées régulièrement.

**Christian Foutrel** fait remarquer que cette décision est prise tardivement. Le ZZ-Lancy a conclu des contrats avec des joueurs en partant du principe que le mode actuel s'appliquerait avec de nombreux matchs. Il serait donc difficile d'appliquer le nouveau mode avec effet immédiat. Les contrats pourraient ensuite être adaptés au cours de la saison.

**Christian Hotz** approuve que pour cette raison, on devrait disputer la saison régulière normalement et modifier le mode éventuellement seulement à partir des play-offs/play-outs.

**La chambre de la STTL approuve la variante 1+2 avec 8 voix, la variante 3 obtient 2 voix.**

**Ensuite, la variante 1 (introduction immédiate) et la variante 2 (introduction à partir des play-offs/play-outs) obtiennent chacune 5 voix.**

**Christian Hotz** fait remarquer qu'un changement fondamental du système de jeu pour la nouvelle saison pourrait fortement déranger la capacité de planification.

**Adrian Schmid** fait observer qu'il y aura cinq matchs qui durent en tout près de 2.5 heures tandis qu'un bon événement dure au maximum 2 heures. La question des délais courts ne concerne toutefois pas les clubs qui en ont été informés.

**Patrick Traber** souligne que l'année passée, l'assemblée de la ligue nationale a aussi eu lieu le 28 mai et que les contrats auraient alors aussi être concernés si on avait décidé d'un nouveau mode de jeu.

**Mauro Schärner** ajoute que le nouveau mode serait plutôt un avantage pour les clubs (également en tant que partie contractuelle). Les joueurs seraient plutôt désavantagés puisqu'ils disputeraient moins de matchs.

Afin de remédier à l'égalité des voix, on demande d'abord aux clubs qui viennent d'être promus d'expliquer leur préférence. Après ces déclarations, on se retrouve toujours avec la parité.

**Lors d'un vote décisif, les membres du comité de la STTL présents décident avec 3 voix contre 2 d'introduire le nouveau mode à partir des play-offs/play-outs.**

**Michel Tschanz** fait remarquer qu'à l'avenir, le vote décisif devra impérativement être mieux réglé et de manière plus claire.

#### **10. Approbation d'autres propositions**

Aucune autre proposition n'a été soumise.

#### **11. Divers**

**Patrick Traber** propose qu'un représentant de la LNB/C participe à la chambre de la STTL et aux séances du comité de la ligue nationale en disposant d'un droit d'intervention mais pas du droit de vote. Puisqu'au sein de la chambre de la STTL, on discute aussi de critères pour l'accès à la STTL, les clubs de LNB/C ne seraient pas mis devant le fait accompli. Le comité LN élirait le représentant. Pour le moment, il s'agirait probablement de Patrick Traber en personne.

**Michel Tschanz** trouve que c'est une bonne proposition.

**Jean-Marc Wichser** pense que cette représentation devrait être définie après discussion entre la LN et la STTL.

**Christian Landolt** fait remarquer que dans une ligue professionnelle, il faut aussi accorder une certaine importance à la communication. Au graphisme pour la STTL, on devrait ajouter des raquettes qui peuvent être utilisées dans la STTL et des joueurs qui jouent aussi dans la STTL.

**Adrian Schmid** demande de documenter la durée des matchs ainsi que le nombre de spectateurs au début et à la fin. Cela servira de point de discussion lors de la prochaine chambre.

**Christian Landolt** ajoute que les arbitres engagés doivent strictement appliquer les règles. Il arrive régulièrement que du temps soit perdu durant les matchs et seulement peu d'arbitres travaillent avec le chronomètre et appliquent les règles.

**Pascal Giroud** exprime sa joie d'avoir pu être témoin de cette décision importante d'aujourd'hui de professionnaliser le tennis de table suisse. Il remercie et félicite toutes les personnes concernées et souhaite bonne chance pour la prochaine saison qui sera une saison transitoire.

**Michel Tschanz** remercie les personnes présentes pour les mots encourageants, pour les suggestions présentées jusqu'à maintenant et souhaite à tous une bonne journée et beaucoup de plaisir lors des super-finales.

#### **12. Date de la prochaine chambre de la STTL**

**Vendredi, 10.11.2023 le soir – en ligne**

Pour le procès-verbal :

STTL – Swiss Table Tennis League, Administration, LN et NWTTV



Sebastian Lauener

Va à :

Clubs de la STTL

Comité de la STTL

Comité central STT

Présidents et membres d'honneur

Fonctionnaires / associations faitières

Publié pour tous sur le site internet [www.swisstabletennis.ch](http://www.swisstabletennis.ch)

Michel Tschanz  
Président de la STTL

Monica Midali  
Membre du comité de la STTL

*M. Tschopp*

*[Signature]*